

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS DE PROMULGATION / ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 CONSTITUANTS UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE
FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere que le règlement suivant a été adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 :

- **Règlement n°366** constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site internet de la Municipalité au www.saint-sylvere.ca ou au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvere
Ce 6e jour du mois de février 2024



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 6^e jour de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de février 2024



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et secrétaire-trésorière